

2018

**RAPPORT SUR LES
SITUATIONS EN MATIÈRE DE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET D'ÉGALITÉ ENTRE LES
FEMMES ET LES HOMMES**



TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1 : LES ACTIONS PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

1. LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE.....	5
1.1. LE RESEAU MELIBUS S'ADAPTE AUX MUTATIONS DU TERRITOIRE	5
1.2. LE SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES ETEND SA TOILE	6
1.3. LE PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT	9
1.4. LE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) AU SEIN DU QUARTIER CENTRE GARE DE MELUN	10
1.5. LA SEMAINE EUROPEENE DE LA MOBILITÉ À L'AGGLO !.....	11
2. DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI.....	13
2.1. ACCOMPAGNER LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVES.....	13
2.2. SOUTIEN A LA RENOVATION DES SALLES MULTI-SPORTS DES COMMUNES	15

CHAPITRE 2 : LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

1. MISE EN ROUTE DU CONTRAT D'INTERET NATIONAL : ARBITRAGES SUR LE PLAN D'ACTIONS ET LES FINANCEMENTS A LA CLEF.....	16
2. LE SCOT DEFINIT UN CAP POUR L'AVENIR.....	17
3. LE DEVELOPPEMENT DU POLE D'ACTIVITES DE VILLAROCHE.....	19

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES POUR UNE COHESION SOCIALE ET LA SENSIBILISATION-EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

1. LE DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE ».....	20
2. LES CENTRES D'AFFAIRES DANS LES QUARTIERS	21
3. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE	21
4. LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE SANTE.....	22
4.1.FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DE SANTE	24
5. LA LUTTE CONTRE LE BRUIT	24
5.1. CAMPAGNE DE MESURES DU BRUIT AUTOUR DE L'AERODROME MELUN-VILLAROCHE	25
5.2. SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIF A DESTINATION DU JEUNE PUBLIC.....	25
6. LES DEMARCHES PARTICIPATIVES DANS LES QUARTIERS	26

CHAPITRE 4 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

1. LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DE LA CAMVS	28
2. LA NOUVELLE COMPETENCE GEMAPI.....	29
3. LE CLUB DES RÉFÉRENTS « DEVELOPPEMENT DURABLE ».....	30
5. LANCEMENT DU PLAN MOBILITE DE LA CAMVS	30
4. L'ECO-TEAM.....	31
5. SANTE ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL : CHALLENGE BOUGE TON AGGLO !	32

CHAPITRE 5: SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES FEMME ET LES HOMMES

1. LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE	33
2. L'ÉGALITE FEMMES /HOMMES À LA CAMVS.....	36

INTRODUCTION

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a fait le choix de vous présenter de manière conjointe le rapport développement durable, conformément à la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, et le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ; obligation réglementaire issue de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

L'ambition ici affichée est de réfléchir à la situation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme finalité du développement durable dans sa dimension sociale. L'égalité entre les femmes et les hommes est une composante à part entière du développement durable dans la mesure où cela vise à lutter contre la perpétuation des inégalités de développement dans ses dimensions économique, sociale et politique. Le présent rapport de développement durable, élaboré conformément au décret du 17 juin 2011, dresse le bilan d'une part, des actions mises en œuvre dans le cadre des politiques publiques menées par la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et d'autre part, de son fonctionnement interne, au regard des cinq finalités du développement durable que sont :

1. lutte contre le changement climatique,
2. préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
3. cohésion sociale, solidarité des territoires et des générations,
4. épanouissement de tous les êtres humains,
5. dynamique de développement responsable.

Loin d'être exhaustif, les projets mis en exergue ici ont été sélectionnés parce que lancés en 2018 ou ayant connu une avancée notable cette année.

Le chapitre 5 du rapport concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes viendra illustrer l'enjeu de l'épanouissement de tous les êtres humains, correspondant à la finalité 4 du rapport sur la situation en matière de développement durable.

La prise en compte du développement durable et l'égalité entre les femmes et les hommes seront également illustrées au travers du fonctionnement interne de la collectivité (gestion du patrimoine, égalité professionnelle...).

Ce rapport présente un échantillon de projets, d'actions et de travaux qui participent à l'objectif de faire de l'agglomération de Melun Val de Seine un territoire équilibré. La présentation conjointe des situations en matière de développement durable et en matière d'égalité entre les femmes et les hommes est déjà une manifestation de l'engagement de la Communauté d'Agglomération. Ce travail est le fruit d'une mobilisation de l'ensemble des services de la collectivité.

Bonne lecture aux administrés-ées, aux agents et à l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire.

Le Président

Louis VOGEL

La Vice-Présidente déléguée
au développement durable

Françoise LEFEBVRE

CHAPITRE 1 : LES ACTIONS PUBLIQUES EN FAVEUR DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine a défini sa stratégie air-énergie-climat au travers de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Cet outil de planification constitue la pierre angulaire de la sobriété, de la lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air du territoire. Ci-dessous, le programme d'actions du PCAET.

AXE 1 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE		
	N°	
Objectif 1 : PROUMOUVOIR ET DEVELOPPER UN PATRIMOINE SOBRE ET EFFICACE	1	Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments
	2	Développer la compétence « énergie » à l'ensemble des communes du territoire
	3	Mettre en place une gestion et valorisation des CEE
	4	Veiller à la qualité de l'air Intérieur (QAI) dans la gestion des bâtiments
Objectif 2 : MIEUX CONSOMMER ET LIMITER LA PRODUCTION DE DÉCHETS	5	Éviter la surconsommation et favoriser l'économie circulaire
	6	Mettre en place une politique d'achat et de commande publique responsable
	7	Privilégier les circuits à faible impact carbone
	8	Améliorer le tri
Objectif 3 : AMELIORER LA MOBILITÉ DES AGENTS	9	Mettre en place d'un plan de déplacement d'administration
	10	Promouvoir de nouveaux modes de travail pour limiter les déplacements
	11	Promouvoir l'utilisation du vélo
	12	Gérer et optimiser une flotte mutualisée de qualité

AXE 2 : VERS UN TERRITOIRE DURABLE		
	N°	
Objectif 4 : AMENAGER DURABLEMENT LE TERRITOIRE	13	Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable
	14	Intégrer les notions d'adaptation du territoire dans la construction du territoire de demain
	15	"utiliser" les espaces naturels comme structuration du territoire et développer leur richesse
	16	Prendre en compte la qualité de l'air dans les projets d'aménagements du territoire
Objectif 5 : INCITER À LA RÉHABILITATION ET LA CONSTRUCTION D'UN HABITAT DURABLE	17	Promouvoir la rénovation énergétique du parc existant
	18	Favoriser la construction d'un habitat performant
Objectif 6 : PROMOUVOIR UNE MOBILITÉ DURABLE	19	Développer de nouvelles mobilités intermodales et alternatives et fédérer le changement
	20	Poursuivre le développement de l'offre de Transport en commun
	21	Poursuivre la mise en place de la politique cyclable
	22	Penser le territoire pour des nouveaux modes de travail
Objectif 7 : AMELIORER LE MIX ÉNERGÉTIQUE	23	Promouvoir et développer la méthanisation
	24	Favoriser au niveau territorial le développement de la richesse géothermique
	25	Étudier le potentiel EnR sur chaque projet patrimoine et/ou aménagement
	26	Connaître et suivre les réseaux énergétiques du territoire

AXE 3 : VERS UNE CONCERTATION DE TOUTES LES PARTIES PRENANTES		
	N°	
Objectif 8 : PROLONGER L'ACTION DE L'AGGLO VIA SES DÉLGATAIRES	27	Agir sur la politique "assainissement"
	28	Agir sur la politique "déchets"
	29	Agir sur la politique "transport en commun"
	30	Agir sur la gestion de la patinoire
Objectif 9 : ACCOMPAGNER LES ACTEURS DU TERRITOIRE	31	Accompagner les entreprises dans leurs problématiques énergétiques
	32	Former et sensibiliser l'ensemble des acteurs du territoire à la performance énergétique, la maîtrise de l'énergie et l'aménagement durable
	33	Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique
Objectif 10 : AMPLIFIER, ANIMER ET ÉVALUER LE PCAET	34	Impliquer la CAMVS dans une dynamique « énergie » et amplifier le PCAET
	35	Animer les instances de pilotages et Suivi des indicateurs

Nota : Dans la suite de ce rapport, les actions qui s'inscrivent dans la mise en œuvre du PCAET seront identifiées par une « bulle » de la même couleur que les objectifs auxquelles elles répondent.

1. LES ACTIONS EN FAVEUR D'UNE MOBILITE DURABLE

PCAET - Action n° 20
Poursuivre le développement de l'offre de transport en commun

1.1. LE RESEAU MELIBUS S'ADAPTE AUX MUTATIONS DU TERRITOIRE

Depuis le 30 avril 2018, La Communauté d'Agglomération, Île-de-France Mobilités et Transdev ont mis en place une nouvelle offre du réseau Melibus pour desservir le Santépôle, dont l'ouverture au public s'est effectuée début juin.

Ainsi, pour faciliter l'accès au nouvel hôpital pour les futurs employés et patients,

- **La ligne « B »** adopte désormais un itinéraire unique via le Champ de foire et le nouveau Santépôle toute la journée. Sa fréquence est renforcée en heures de pointe avec un bus toutes les 20 minutes, du lundi au vendredi.
- **Les lignes « D » et « L »** ont été dissociées pour une meilleure compréhension des itinéraires. Le nombre de bus sur ces deux lignes a significativement été amélioré avec un bus toutes les 10 minutes en heures de pointe et un bus toutes les 15 minutes en heures creuses, du lundi au vendredi. Le samedi, ces lignes proposent un bus toutes les 15 minutes, toute la journée. Par ailleurs, pour améliorer l'accessibilité des patients, un point d'arrêt spécifique a été créé devant l'accueil de l'hôpital.



Les améliorations du réseau ont également porté sur :

- **L'offre du dimanche** : la mise en place d'une offre plus lisible et attractive, la ligne « H » est supprimée et remplacée par les 5 lignes principales du réseau : « A », « C », « D/L », « E » et « F », avec un passage toutes les 30 minutes pour la ligne « E » et toutes les heures pour les autres.
- **L'offre d'été** : les lignes « D » et « L » proposent maintenant un bus toutes les 15 minutes, du lundi au samedi. La ligne « E » conserve le même nombre de bus toute l'année.

On chiffre à plus de **2 100, le nombre de voyageurs supplémentaires par jour en semaine** par rapport à 2017 (chiffre de janvier à août 2018).

Perspectives :

Restructuration du réseau du Canton de Perthes-en-Gâtinais : Les communes de Saint-Fargeau-Ponthierry, Pringy et Villiers-en-Bière sont desservies par des lignes du réseau du Canton de Perthes en Gâtinais. Un travail de restructuration de ces lignes est en cours d'étude pour optimiser davantage la desserte et rendre plus lisible la desserte de ce réseau partagé

entre la Communauté d'Agglomération du Pays-de-Fontainebleau et la Communauté d'Agglomération Melun-Val de Seine.

Amélioration et développement du réseau Melibus : Afin de s'adapter aux mutations du territoire et aux déplacements des habitants, de nouveaux développements d'offre seront proposés à Ile-de-France Mobilités en 2019. Ainsi, plusieurs sujets sont à l'étude et seront approfondis au cours des prochains mois : desserte du Pôle Paris-Villaroche depuis la gare de Melun, restructurations des lignes G, J, M et K.

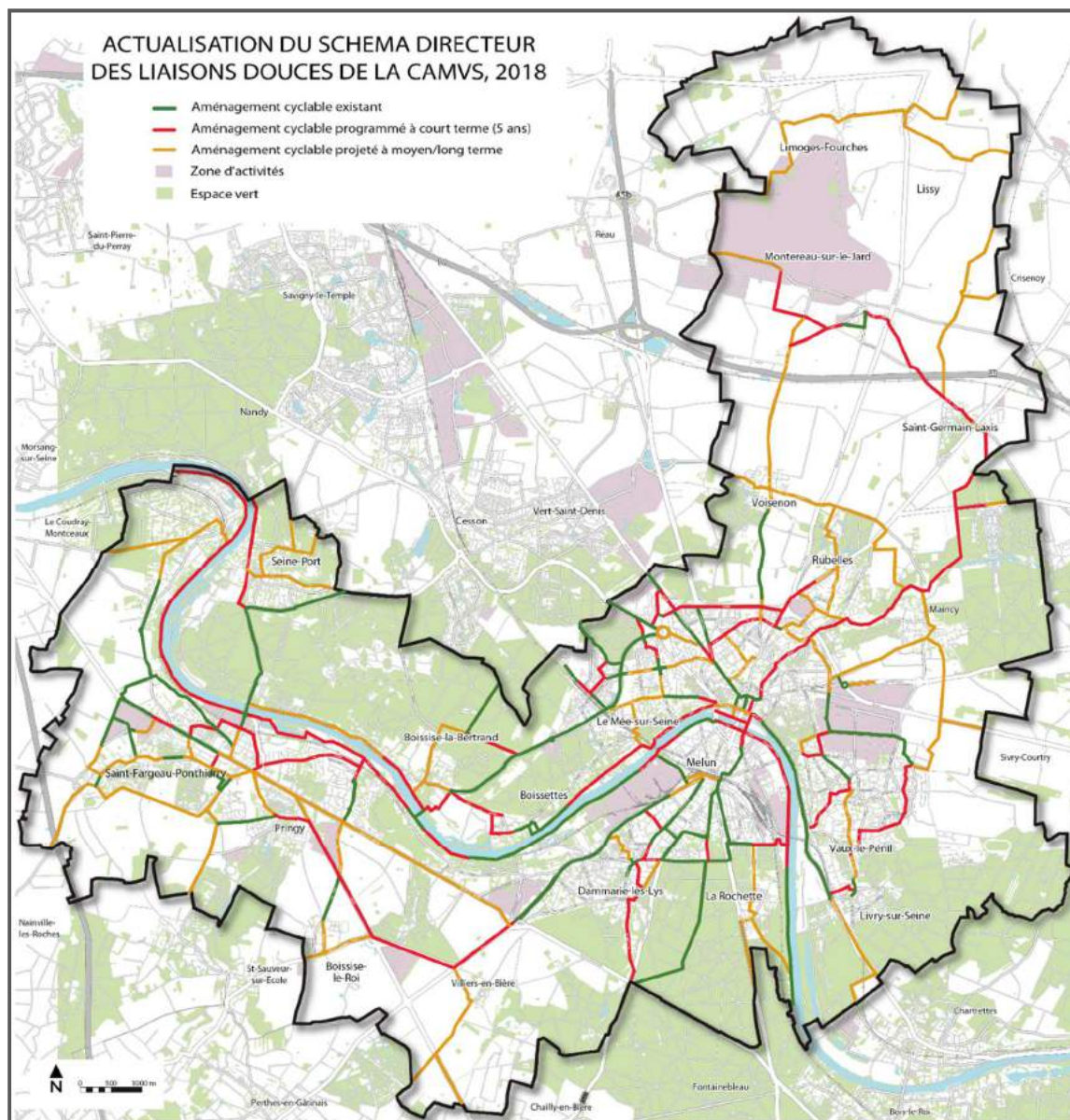
Développement du Transport à la Demande (TAD), sur la base de l'étude de faisabilité conduite en 2018. Le TAD est un service qui offre une certaine souplesse dans l'offre mise en place, avec des moyens adaptés aux besoins exprimés et des coûts en fonction du service rendu. Il permet ainsi de répondre aux besoins sur les communes les moins densément urbanisées. Des propositions d'organisation de ce service seront ainsi soumises à Ile-de-France Mobilités en 2019, pour permettre sa mise en place sur différents secteurs du territoire, avec pour objectif une labellisation.

PCAET - Action n° 21
Poursuivre la mise en place
de la politique cyclable

1.2. LE SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES ETEND SA TOILE

Dans le cadre de sa compétence en matière de création d'infrastructures et d'équipements, l'Agglomération Melun Val de Seine a actualisé, en juillet 2018, son Schéma Directeur des Liaisons Douces visant à **développer l'usage du vélo pour les déplacements « utilitaires » et « loisirs »**.

Cette actualisation avait pour but d'étendre le réseau cyclable d'intérêt communautaire sur les six communes ayant intégré la Communauté Melun Val de Seine en 2016 et 2017. Elle se traduit par de nouvelles priorités d'aménagement à court terme, lesquelles seront ensuite déclinées dans une programmation pluriannuelle.



Carte du Schéma Directeur des Liaisons Douces de l'agglomération Melun Val de Seine

Le linéaire d'aménagements projeté à court terme (5 ans) représente environ 58 km, dont 27 km de liaisons douces en site propre et 31 km en itinéraires conseillés (contre 58 km d'itinéraires cyclables à ce jour).

Cette programmation à court terme comprend, tant des aménagements à vocation utilitaire assurant la desserte de pôles générateurs (exemple : accès au centre-ville et à la gare de Melun, rabattement vers la gare de Ponthierry-Pringy, accès à la zone d'activités de l'Europe de Saint-Fargeau-Ponthierry, centre-ville, complexe sportif et accès à la forêt de Fontainebleau à Dammarie-lès-Lys, liaison entre Rubelles et l'entrée de Melun, ...), que des aménagements permettant de développer l'usage récréatif et touristique du vélo. Ce sera notamment le cas de la liaison cyclable desservant Maincy et le château de Vaux-le-Vicomte, depuis le cœur d'agglomération, au sud, et depuis Saint-Germain-Laxis, au Nord, ainsi que les aménagements envisagés sur le tracé de l'Eurovéloroute n° 3, en bord de Seine.

En 2018, l'application de ce schéma s'est traduite par la mise en service de 5 km de **nouveaux itinéraires cyclables**, parmi lesquels :

- la piste cyclable bidirectionnelle implantée sur les ponts Notre-Dame et du Maréchal de Lattre de Tassigny qui permet de faciliter l'accès au centre-ville, à l'île Saint-Etienne et à la gare par une voie verte,
- la piste cyclable sur la rue de la Mare au Diable à Le Mée-sur-Seine pour sécuriser l'accès au Lycée Georges Sand,
- la rénovation du chemin de halage entre Dammarie-lès-Lys et Boissise-le-Roi (tronçon de l'Eurovéloroute n°3) ou encore,
- la voie verte située rue des Charbonniers à Dammarie-lès-Lys desservant le complexe sportif Jean Zay et assurant la connexion avec des aménagements existants. A noter que d'autres travaux d'aménagement de liaisons douces ont débuté à l'automne 2018 mais ne feront l'objet d'une mise en service qu'en 2019.



Piste cyclable bidirectionnelle, pont Notre-Dame, Melun

L'année 2018 a également été marquée par l'**inauguration et l'ouverture au public de la passerelle du Barrage des Vives eaux**. Cette infrastructure, pour laquelle la CAMVS a apporté une contribution financière de 500 000€, permet de relier à pied et à vélo, les deux rives de la Seine entre Boissise-le-Roi et Boissise-la-Bertrand.

Enfin, la première **cartographie du réseau cyclable** sur l'Agglomération Melun Val de Seine a été mise en ligne, sur le site internet de la CAMVS, afin de faire découvrir aux habitants les infrastructures existantes.

Perspectives :

De nombreux aménagements sont programmés pour 2019. Ils concerneront :

- La liaison cyclable entre Melun et le Château de Vaux-le-Vicomte ;
- La rénovation du chemin de Halage à Saint-Fargeau-Ponthierry (Eurovéloroute n°3) ;
- La création d'une voie verte entre Boissise-la-Bertrand et Boissettes, ainsi que sur le quai des Tilleuls à Le Mée-sur-Seine ;
- La réalisation d'une voie verte à Montereau-sur-le-Jard, qui se poursuivra en direction de Saint-Germain-Laxis.

1.3. LE PLAN LOCAL DE DEPLACEMENT



Améliorer les déplacements sur le territoire, en valorisant les transports en commun, le vélo, la marche et les usages partagés de la voiture comme le covoiturage... c'est l'objectif du Plan Local de Déplacements (PLD).

Ce projet est la déclinaison du plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF), un document stratégique de

coordination des politiques de mobilité pour tous les modes de déplacements à l'échelle régionale, ayant pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici 2020.

Le plan de déplacements s'élabore en plusieurs phases entre 2017 et 2019 : le diagnostic, la scénarisation, l'élaboration du plan d'actions puis la soumission à enquête publique jusqu'à l'approbation du projet.

Le PLD a été décliné en **six orientations** définies à l'issue du diagnostic mené par le bureau d'études Erea Conseil, à savoir :

1. mieux intégrer l'Agglomération dans les échanges franciliens
2. garantir l'accessibilité au centre-agglomération
3. accompagner le développement urbain et économique de l'agglomération
4. mailler l'ensemble du territoire par des services et infrastructures de mobilité appropriés
5. favoriser la mobilité des personnes à besoins spécifiques
6. promouvoir une mobilité favorable à l'amélioration de la santé et du cadre de vie.

Les six orientations sont déclinées à travers un programme d'actions qui se veut opérationnel. L'année 2018 a ainsi été l'occasion d'**élaborer ce programme d'actions**, qui comprend **34 actions** et près de **90 mesures** à réaliser sous cinq ans et qui font appel à de nombreuses maîtrises d'ouvrage.

Ce programme d'actions a été présenté en comité technique début mai, puis en comité de pilotage, le 15 mai 2018. La démarche s'est poursuivie avec des réunions d'échanges avec les communes et le Département entre et juin et juillet 2018, afin d'approfondir le contenu de chacune des fiches actions.

Perspectives :

La prochaine étape concernera l'arrêt du projet de PLD ; étape qui permettra alors d'engager la concertation avec les Personnes Publiques Associées, ainsi que les habitants à travers l'organisation d'une enquête publique. L'objectif est de pouvoir approuver le PLD avant l'été 2019.

1.4. LE POLE D'ECHANGES MULTIMODAL (PEM) AU SEIN DU QUARTIER CENTRE GARE DE MELUN

La gare de Melun est un pôle structurant du sud francilien. Aujourd'hui, elle est desservie par le RER D, la ligne R du Transilien, le TER Bourgogne et un pôle fret. A l'horizon 2025, le futur bus à haut niveau de service (TZen2) permettra de relier la gare de Melun à Sénart, en passant par le Santé-pôle de Melun. La restructuration du pôle d'échanges multimodal de Melun (PEM) est un projet auquel participe activement la CAMVS. Il a pour objectif de **régler les problèmes actuels de saturation et favoriser l'intermodalité**.

La démarche est pilotée par Ile-de-France Mobilité, en partenariat avec de nombreux partenaires institutionnels : l'Etat, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-et-Marne, la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine et la ville de Melun

Par ailleurs, le PEM s'intègre dans une réflexion plus large à l'échelle du quartier. Ainsi, la CAMVS souhaite profiter de cette opportunité pour repenser et valoriser les abords de la Gare compte tenu de sa localisation privilégiée, à proximité immédiate du nœud de transport. Il s'agit du **projet de réaménagement du quartier Centre Gare** dont l'objectif est de valoriser et densifier le quartier Gare afin de développer une programmation mixte, avec une composante tertiaire. Il répond à un enjeu de requalification urbaine de l'une des portes d'entrée majeures de l'agglomération.

En 2018, le projet de PEM a été marqué par la phase de **concertation préalable avec le public**, qui s'est déroulée entre le 29 janvier et le 02 mars 2018. A ce titre, de nombreux temps d'échanges ont été organisés (une rencontre voyageurs en gare, une réunion avec les acteurs, une réunion publique et un atelier balade), afin de faire découvrir les orientations du projet et de permettre l'expression de chacun. Un bilan de cette concertation a été approuvé par le Conseil d'Ile-de-France Mobilités en juin 2018, permettant de retenir un scénario préférentiel.



Perspectives :

Acquisition foncière : l'Agglomération souhaite acquérir la halle Sernam et sa cour dès 2019 en vue de la démolir dans la foulée et y réaliser un aménagement provisoire dans l'attente du démarrage des travaux du PEM prévus en 2020. Des négociations à cette fin sont engagées avec la SNCF.

Les études se poursuivront afin d'élaborer le schéma de principe attendu en 2019. Sur la base de ce schéma, une enquête publique sera organisée, en vue d'approuver le projet et de permettre le lancement des premiers travaux.

1.5 LA SEMAINE EUROPEENNE DE LA MOBILITÉ À L'AGGLO !

A l'occasion de la Semaine Européenne de la Mobilité, l'Agglomération a organisé des évènements dans un objectif de **sensibilisation et promotion de l'usage des modes alternatifs à la voiture individuelle**. C'était également l'occasion de communiquer sur les projets de mobilité du territoire : évolution du réseau Melibus, actualisation du Schéma Directeur des Liaisons Douces, Plan Local de Déplacements, etc.

« LA MOBILITE EN FÊTE » : JOURNÉE DE MANIFESTATION POUR « BOUGEZ AUTREMENT »

Le 22 septembre, Place Saint-Jean à Melun s'est tenu l'évènement baptisé « *La Mobilité en fête* ». Pour sa 1ere édition, cette journée de sensibilisation a été un franc succès. De nombreuses animations ont été proposées : initiation à l'hoverboard, à la gyroroue, au mini-segway, au vélo à assistance électrique et aux rollers, simulateur de parcours virtuels à vélo, vélos smoothies, gravure de vélo et conseils pour la réparation de vélos, balade à bord du Baroulant... afin de donner une image positive de la mobilité alternative par des animations ludiques, gratuites et ouvertes à tous, dans une ambiance conviviale.



En complément de ces animations, des stands d'information ont assuré la communication des projets de mobilité de la CAMVS, du tourisme à pied et à vélo (Office de Tourisme Melun Val de Seine) et de l'offre de transports en commun (Transdev). Le service développement durable de la Ville de Melun a proposé une balade urbaine pour présenter l'inventaire de la biodiversité communale.

« LA MOBILITE EN SCÈNE »

En amont de « La Mobilité en fête », l'Agglomération a organisé un **concours photo** du 25 juin au 7 septembre : « *La Mobilité en scène* »





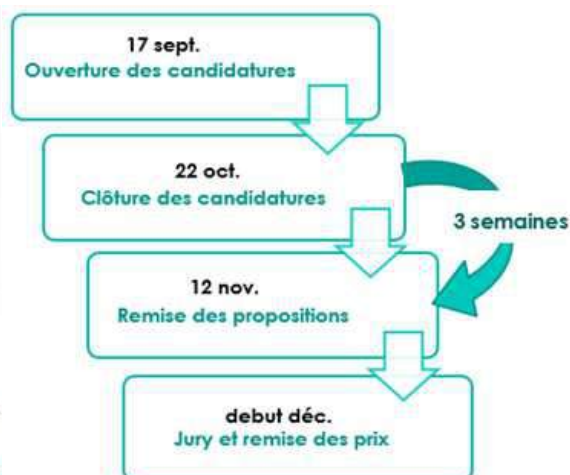
Objectif du concours : mettre en avant les modes alternatifs à la voiture individuelle en proposant un projet participatif valorisant la perception de la mobilité des habitants sur le territoire. Les candidats devaient choisir un ou plusieurs modes de déplacement alternatifs et le(s) mettre en scène de manière artistique. 31 personnes ont participé à ce concours, dont 26 photos répondaient aux conditions du concours. Les 20 photos gagnantes ont été exposées pendant « La Mobilité en fête » et les lots des 6 lauréats y ont été remis.

LE PROJET FLASH POUR AMELIORER A COURT TERME LES ACCES DE LA GARE DE MELUN ET L'ENVIRONNEMENT DES VOYAGEURS ET RIVERAINS

Le Projet Flash est un **concours d'idées** visant à faire émerger des propositions innovantes susceptibles d'améliorer les accès aux transports publics et de favoriser de nouvelles offres de mobilité active qui réduisent l'encombrement des voiries urbaines et les émissions de gaz à effet de serre en résultant.

Pour l'année 2018, la gare de Melun a été identifiée pour être le site de réflexion en raison de son caractère structurant dans le sud francilien, des problématiques d'usages résultant de sa forte fréquentation en croissance et des projets d'envergure à venir (pôle d'échanges multimodal, projet urbain progressif). Le **Projet Flash en gare de Melun** vise l'amélioration à court terme du cadre de vie des résidents, riverains et voyageurs tout en pouvant nourrir les réflexions en cours sur les projets structurants et le cas échéant anticiper leur réalisation. Autour de ce projet, 4 partenaires : SNCF Réseau, Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, Ile de France Mobilités, et l'association Fédération Ecosyst'M. Cette dernière animant l'opération.

Le Projet Flash – Gare de Melun a été adressé aux étudiants paysagistes et architectes d'Ile-de-France et aux jeunes professionnels de ces disciplines de moins de 35 ans. Les candidats disposent de 3 semaines pour proposer des idées « flash » : interventions rapides, faciles à mettre en œuvre, visibles et à coût maîtrisé. Trois prix seront attribués aux meilleurs projets désignés par un jury auquel participera des représentants de la CAMVS : 1er prix : 4 000 € / lauréat 2ème prix 2 000 € / lauréat 3ème prix : 1 000 € / Mention spéciale : 500 €. La CAMVS contribue à hauteur de 2 500 € aux prix des lauréats.



Les projets primés pourront être valorisés notamment lors de l'escale du « Train du Climat » envisagée potentiellement en 2019 à la gare de Melun. Celle-ci a en effet été présélectionnée pour cette exposition explorant des solutions pour limiter le changement climatique et ses effets.

2. DES DISPOSITIFS EN FAVEUR DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DU BATI

PCAET - Action n° 17
Promouvoir la
rénovation énergétique
du parc existant

2.1 ACCOMPAGNER LA RENOVATION DU PARC DE LOGEMENTS PRIVÉS

En matière d'amélioration de l'habitat privé, la CAMVS,

- finance et accompagne les travaux d'amélioration de l'habitat à travers son dispositif 'Mon Plan Rénov' ,
- pilote les opérations liées à l'habitat dans le cadre de l'Opération de Restauration Immobilière (ORI) menée dans l'hypercentre de Melun,
- accompagne les copropriétés pour la réalisation de leurs travaux.

« MON PLAN RENOV' » : UN COUP DE POUCE DE L'AGGLO POUR RENOVER !



«Mon plan rénov'» est le dispositif d'accompagnement et de subvention des projets de rénovation thermique des propriétaires privés. Il permet aux propriétaires, occupant ou bailleur d'un logement du parc privé, de bénéficier, sous conditions, d'une aide de la Communauté pour financer les travaux de rénovation destinés à améliorer la performance énergétique du logement ou à l'adapter à la vieillesse ou au handicap.

Mon Plan Rénov' en 2018 c'est :

Plusieurs actions de sensibilisation, de communication et d'animation sur le territoire dont **une balade thermique** sur Le Mée-sur-Seine

140 prises de contacts ayant engendré près de **70 montages de projets**

Le financement de la rénovation de **40 logements individuels** sur l'ensemble de la CAMVS et de **63 logements en copropriété** à Le Mée-sur-Seine
(Jusqu'en septembre 2018, encore 2 commissions prévues d'ici la fin d'année)

130 000 € de subventions engagées, dont 34 000€ pour une rénovation en centre-ville de Melun en vue de créer 7 logements conventionnés dans un immeuble très dégradé.

Perspectives :

L'ambition en 2019 sera de créer un véritable **guichet d'accueil sur la rénovation thermique et la réhabilitation** en général. L'objectif est de simplifier les canaux d'information et de contact entre les particuliers, les financeurs et les conseils techniques et accompagner la dématérialisation des aides de l'Etat.

RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS

Le **Plan de Sauvegarde** de la résidence Espace à Le Mée-sur-Seine a été signé le 25 juin 2018. Cette copropriété dégradée de 98 logements va faire l'objet grâce à ce dispositif d'une **rénovation thermique complète** qui permettra de réduire les charges de chauffage très élevées des copropriétaires et de remettre à niveau leurs logements. Au cœur des Courtilleraies, cette copropriété est le dernier immeuble non rénové de l'allée de la Gare. Sa réhabilitation permettra la **revalorisation du patrimoine privé du quartier**.

Ce projet représente 3,3 millions d'euros de travaux pour lequel la CAMVS apporte une subvention de 204 000 € (Etat 900 000 €, Région 600 000 €, Ville 400 000 €, Fonds Européen 1 000 000 €).

L'économie d'énergie attendue en fin d'opération est fixée à 40 % (passage à l'étiquette C). Les travaux seront terminés à l'issue de l'année 2021.

Perspectives :

La CAMVS continuera le travail de résorption des dettes et de soutien de la copropriété, sous administration judiciaire et s'assurera du paiement du reste à charge des copropriétaires. Elle interviendra en appui pour la préparation de la phase travaux prévue pour 2020.

Le Tripode de Plein Ciel (étude pré-opérationnelle) :

L'année 2018 a vu le lancement par la CAMVS d'une étude pré-opérationnelle sur la copropriété Plein Ciel située à Le Mée-sur-Seine. Cette étude, réalisée en lien avec la mise au point du projet de rénovation urbaine de l'Arc Nord sur Melun et le Mée-sur-Seine, va permettre d'élaborer une stratégie de redressement de cet immeuble emblématique de l'entrée nord de l'agglomération.

Un travail portant sur la remise à niveau technique et la valorisation du bien va ainsi être réalisée. Il s'appuiera sur une étude sociale auprès des résidents et une analyse des pathologies du bâtiment et des désordres en parties communes afin de permettre l'élaboration d'un programme prévisionnel de travaux et d'une stratégie de redressement pour la fin d'année 2018.

Perspectives :

A l'issue du rendu de cette étude, il conviendra de rechercher les financements et de mettre en place les partenariats pour assurer la pérennité du programme de travaux. Le travail de concertation avec les résidents sera également poursuivi, en lien avec la mise en œuvre des actions du projet NPNRU afin de pérenniser la mise en valeur de l'aspect patrimonial essentiel de l'immeuble dans le paysage melunais.

2.2 SOUTIEN A LA RENOVATION DES SALLES MULTI-SPORTS DES COMMUNES

Consécutivement à l'étude réalisée sur l'état du parc des salles multisports recensées au sein de l'agglomération, le Conseil Communautaire du 26 mars 2018 a voté le règlement d'attribution des fonds de concours en investissement permettant à la CAMVS de financer les travaux concourant à la réhabilitation de 27 bâtiments, répartis dans 12 communes.

Forts des conclusions de l'étude, les élus communautaires ont en effet décidé de consacrer, sur la période 2018/2020, une enveloppe de 3 millions d'euros dans la Programmation Pluriannuelle d'Investissements pour permettre aux communes propriétaires et gestionnaires de ces équipements d'engager les interventions structurantes et transversales strictement identifiées par le diagnostic réalisé par la CAMVS.

Les opérations ciblées visent ainsi :

1. L'**amélioration des performances énergétiques des bâtiments** grâce notamment aux reprises d'étanchéité, au renforcement de l'isolation thermique, au remplacement du chauffage et des éclairages vieillissants et énergivores, ou encore à l'amélioration du traitement de l'air intérieur, pour faire entrer définitivement et durablement ces équipements, créés pour la plupart dans les années 70/80, dans le XXIème siècle. Un enjeu de diminution des coûts de fonctionnement, de réduction de l'empreinte écologique mais aussi de confort d'utilisation pour les usagers.
2. L'**amélioration de l'accessibilité** de ces équipements sportifs aux personnes à mobilité réduite, conformément à la Loi handicap de 2005, prolongée par la loi de 2014 ayant imposé aux communes d'achever les travaux ad hoc, conformément à leur agenda « Ad'ap ».
3. La **rénovation des vestiaires/douches/sanitaires**, pour rétablir la fonction essentielle de ces locaux très souvent dégradés et pourtant indissociables de la pratique sportive et du confort élémentaire pour tous les types d'usagers.
4. L'**aménagement de bureaux et de locaux de stockage** de matériel sportif pour accompagner raisonnablement le développement du mouvement associatif et éviter les problèmes inhérents aux entreposages sauvages se multipliant au sein des équipements.

Sitôt le règlement d'attribution des fonds de concours adopté, la CAMVS a élaboré puis envoyé à chaque commune disposant d'un ou plusieurs équipement(s) éligible(s), le dossier de candidature permettant de faire valoir les travaux de réhabilitation susceptibles d'être soutenus par ce dispositif communautaire, afin de programmer son intervention financière sur les trois prochaines années.

Au 31 août 2018, 14 dossiers (sur les 27 équipements ciblés par le dispositif) provenant de 8 communes (sur 12 concernées au total) ont été reçus.

Une situation qui devrait évoluer dans les semaines et les mois à venir, puisque plusieurs autres dossiers, en cours de finalisation, devraient parvenir aux services de la Communauté.

CHAPITRE 2 : LA DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT RESPONSABLE

C'est une condition essentielle d'un développement durable que d'abandonner les modes de production et de consommation non viables au profit d'une consommation et d'une production plus responsables, c'est-à-dire à la fois moins polluantes, moins prédatrices en termes de ressources et de milieux naturels, et limitant au maximum les risques pour l'environnement et les conditions de la vie sur terre. Dans cette partie, les actions menées par la CAMVS favorisent le développement d'un territoire équilibré et répond ainsi à cette finalité du développement durable.

1. MISE EN ROUTE DU CIN : ARBITRAGES SUR LE PLAN D'ACTIONS ET LES FINANCEMENTS A LA CLEF

L'année 2018 a été marquée par la mise en route du **Contrat d'Intérêt National (CIN)** de l'Agglomération Melun Val de Seine, signé en mars 2017 avec l'État et le Département. Ce contrat vise à accélérer la mise en œuvre des projets les plus importants de la Communauté en matière de développement économique, touristique, de déplacements, d'habitat... au bénéfice du territoire et de ses habitants.

Les projets inscrits dans le CIN répondent à trois grandes priorités :

1. Conforter le développement et l'attractivité du territoire

- En développant et diversifiant son offre de formation et d'enseignement supérieur (Paris II Panthéon-Assas) ou en implantant une nouvelle université positionnant Melun Val de Seine comme territoire majeur du Sud-Est francilien.
- En bâtissant une stratégie de développement touristique qui s'appuiera notamment sur la dynamique d'un classement en qualité de « Grand Site » du Château de Vaux-le-Vicomte et la mise en valeur des autres sites touristiques majeurs du territoire.
- En accompagnant le développement économique de sites et de filières clairement identifiés pour créer de nouveaux emplois (filiale aéronautique autour du pôle d'activités de Villaroche, filière santé autour de Santépôle, la nouvelle plateforme santé publique-privée, et innovation alimentaire).

2. Optimiser les déplacements internes et extérieurs au territoire

- En renouvelant le quartier gare de Melun autour d'un Pôle d'Échanges Multimodal performant.
- En repensant la circulation dans le cœur d'agglomération, pour réduire les nuisances et améliorer le cadre de vie.
- En favorisant le développement des modes de déplacement actifs (vélo, piétons...) et en rendant plus performant le système de transports urbains (TZen 2, Melibus).

3. Renforcer l'attractivité résidentielle et proposer un cadre de vie attractif aux habitants

- En proposant aux habitants une offre diversifiée de logements de qualité dans le cadre de projets exemplaires (Nouveau Programme de Rénovation Urbaine, rénovation des centres urbains, quartier Saint-Louis...), en s'appuyant sur le Programme Local de l'Habitat.

Le 20 mars 2018, les signataires du CIN réunis en comité de pilotage ont établi d'un commun accord une programmation au titre de l'exercice 2018 visant à mettre en œuvre des études pré-opérationnelles ou des aménagements structurants pour le territoire représentant un coût total hors taxes estimé à 3,6 M€. Cette feuille de route a été approuvée par le Conseil communautaire du 24 septembre 2018.

PCAET – Action n°13
Intégrer les critères de durabilité dans les documents d'urbanisme et de planification durable

2. LE SCOT DEFINIT UN CAP POUR L'AVENIR

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) est un document de planification territoriale qui organise les équilibres entre les espaces urbains, naturels et agricoles et qui fixe des objectifs en matière de déplacements, d'habitat, de commerces, de développement économique, d'équipements et d'écologie pour les 15 années à venir. Sa vocation est de créer les conditions d'un développement territorial qui garantisse une bonne articulation entre les différents besoins de sa population.

En 2018, la CAMVS a débattu sur les grandes orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) à l'issue de la concertation publique menée fin 2017.

Le PADD s'appuie sur un projet politique communautaire qui repose sur trois piliers stratégiques :

- le développement économique
- l'enseignement supérieur
- le tourisme.



Les orientations du SCoT s'appuient sur un objectif de développement volontariste visant à relancer durablement l'attractivité du territoire et à rééquilibrer son organisation interne afin d'une part, de conforter le positionnement de l'Agglomération Melun Val de Seine au sud de la Seine-et-Marne et au sud-est de l'Île-de-France et d'autre part, de valoriser un cadre de vie distinctif du territoire aux portes du Grand Paris.

La stratégie d'aménagement pour les 15 années à venir s'organise autour de trois axes stratégiques se déclinant en 9 orientations :

1. AXE 1 – renforcer l'attractivité de l'agglomération Melun Val de Seine tout en améliorant les équilibres du territoire

- Orientation 1 : Dynamiser un bassin de vie et d'emplois qui s'appuie sur un cœur d'agglomération renforcé
- Orientation 2 : Affirmer une armature urbaine polarisée qui favorise la mixité sociale et les pratiques de proximité
- Orientation 3 : Mettre en œuvre une mobilité durable au service d'un territoire francilien accessible et bien maillé

2. AXE 2 – façonner un modèle de développement durable, en accord avec les ressources environnementales de l'agglomération

- Orientation 1 : Affirmer un modèle urbain économe en espaces naturels et agricoles et forestiers
- Orientation 2 : Valoriser les paysages du quotidien
- Orientation 3 : Affirmer l'engagement initié en faveur de la transition énergétique et prendre en compte les risques et nuisances dans les choix d'aménagement
- Orientation 4 : Conditionner le développement urbain à une intégration optimale du développement durable et faire de la « sobriété » un objectif majeur

3. AXE 3 – affirmer l'image de l'agglomération en organisant la découverte des richesses et de l'identité patrimoniale du territoire

- Orientation 1 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine paysager remarquable, porteur de la qualité du cadre de vie, autour de la vallée de la Seine et des espaces naturels du territoire
- Orientation 2 : Soutenir un projet touristique global valorisant les atouts de l'agglomération Melun Val de Seine

Sur cette base, des ateliers de travail ont été organisés entre fin 2017 et mi 2018 afin de traduire règlementairement ces ambitions au travers de l'une des pièces composant le SCoT : le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et son annexe venant compléter le volet commercial : le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC).

Les prescriptions du DOO ont vocation à être déclinées dans les Plan Locaux d'Urbanisme des communes. Les orientations sur la thématique commerciale sont spécifiquement prises en compte à l'occasion de l'examen des Demandes d'Autorisation d'Exploitation commerciale déposées auprès de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC).

L'ensemble de ces déclinaisons permet de garantir la mise en œuvre effective d'un développement cohérent du territoire dans ses différentes composantes aussi bien fonctionnelles que géographiques.

3. LE DEVELOPPEMENT DU POLE D'ACTIVITES DE VILLAROCHE

Le pôle d'activité de Paris / Villaroche constitue un site à fort potentiel en matière de développement économique. Il est devenu, au cours du temps, un centre de production aéronautique de premier plan spécialisé dans la motorisation (Safran Aircraft Engines) mais aussi un site d'accueil d'entreprises mécaniques ou spécialisées dans les matériaux composites.

Les acteurs du territoire et notamment l'Etat, la Région Ile-de-France et la Communauté Melun Val de Seine portent l'ambition de développer le pôle dans sa dimension aéronautique en dépassant l'échelle actuelle d'intervention pour en faire un pôle reconnu à l'échelle internationale.

Aussi, en 2018, a été mis en place un protocole, dans le cadre d'un Contrat d'Intérêt National propre à Melun Val de Seine, pour lancer un programme d'études en vue d'aboutir à un schéma d'aménagement à l'échelle de la plateforme.

Préalablement, les acteurs ont partagé leur vision de l'aménagement durable du site de Paris\Villaroche, pour le respect des principes suivants :

- Garantir durablement, d'une part, la vocation aéronautique et tournée vers les activités de haute technologie du site et permettre, d'autre part, la diversification des activités économiques ;
- Porter une politique foncière adaptée, participant de cette ambition ;
- Rechercher, dans le phasage des opérations, une mobilisation équilibrée et concertée du foncier entre le territoire de la CAMVS et celui de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud ;
- Encourager le développement des déplacements en transports en commun ;
- Viser l'exemplarité en matière de développement durable et de la stratégie environnementale ;
- Minimiser le besoin de subvention publique pour permettre le bouclage financier des opérations concourant au futur schéma d'aménagement.

Le programme d'études retenu de mener sur les deux prochaines années est le suivant :

- Une étude relative aux perspectives de développement socio-économique du site,
- Une étude multimodale de desserte du site : cette étude vise à définir un schéma prospectif de desserte du site pour tous les modes de déplacements,
- Une étude visant à arrêter un parti d'aménagement à l'échelle du périmètre défini par le potentiel d'extension offert par le SDRIF à l'horizon 2030,
- Une étude visant à arrêter un état initial de l'environnement à l'échelle du périmètre retenu pour l'étude du schéma d'aménagement.

600 emplois sont déjà fléchés sur la plateforme constituée de Paris/Villaroche avec les arrivées prochaines de la société FIRALP au Marché des Grais (5.5 ha – environ 300 emplois à terme en 2019) et de COLIS POSTE (12 ha – 300 emplois minimum en 2020) marquant la place stratégique pour le développement de l'emploi que représente ce secteur de l'agglomération.

CHAPITRE 3 : LES ACTIONS ET POLITIQUES PUBLIQUES POUR UNE COHESION SOCIALE ET UNE SENSIBILISATION-EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE

PCAET - Action n° 33
Sensibiliser les habitants aux enjeux du PCAET et de la transition énergétique

1. LE DEFI « FAMILLES A ENERGIE POSITIVE »



En septembre, la CAMVS a lancé la 1^{ère} édition du défi « **Familles à Énergie Positive** » (FAEP) de l'agglomération. Des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, font le pari de **réduire d'au moins 8 %** leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial de l'agglomération. Les objectifs pour l'Agglomération :

- **accompagner les ménages** de façon concrète et ludique dans la **maîtrise de leurs consommations d'énergie**
- **sensibiliser les habitants** aux enjeux de l'énergie et du climat et monter à travers cette opération que le respect de quelques gestes simples peu contraignants et sans investissement financier, a un réel impact sur la consommation d'énergie d'un foyer et donc sur son budget.

Le dernier trimestre 2018 aura été consacré au « recrutement » et inscriptions des familles au défi FAEP. Un appel à candidature a été lancé à partir de septembre, largement relayé dans la presse et médias locaux.

L'événement de lancement de l'opération est prévu pour le 1^{er} décembre 2018. Les participants seront conviés lors d'un évènement au cours duquel ils recevront l'ensemble des informations pratiques sur le déroulement du défi. Ce sera également l'occasion de rencontrer le Conseiller énergie (SOLIHA 77) qui va les accompagner tout au long du défi.

Perspectives

Le défi « Familles à Énergie Positive » se déroulera de décembre 2018 à fin avril 2019. Dès janvier 2019, il y aura de nombreux temps de rencontre-sensibilisation entre les équipes et l'animateur du défi (SOLIHA 77). Les familles seront à nouveau réunies en mars 2019 pour un premier bilan à mi-parcours, puis en mai lors de la clôture du défi.

2. LES CENTRES D'AFFAIRES DANS LES QUARTIERS

La politique de la ville vise à **réinsérer durablement dans l'agglomération les quartiers en difficulté**. Pour cela, elle traite les facteurs à l'origine de l'exclusion urbaine et sociale dont ils souffrent. Cette politique qui existe depuis la fin des années 70, vise la réduction des inégalités et d'amélioration des conditions de vie des habitants.

Cette politique s'organise à partir d'un contrat de ville signé le 30 juin 2015 qui concerne 5 quartiers répartis sur 3 communes, totalisant 30 000 habitants (Almont, Mezereaux, Plateau de Corbeil/Plein Ciel, Plaine du Lys, Courtillelaies/Circé). Les partenaires financiers du contrat de ville s'engagent, chacun dans leur domaine, sur trois axes d'intervention imposés par la loi du 21 février 2014 : la **cohésion sociale** (Santé, Education, Sport/Culture), le **développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain**. Les actions mises en place répondent à des objectifs fixés par les élus et l'Etat dans le cadre d'un appel à projet annuel. Des actions concrètes sont menées pour le bien-être des habitants.

L'année 2018 a vu la concrétisation d'un projet en faveur du développement de l'emploi.

Encourager la création d'activités, soutenir les porteurs de projets et dynamiser le développement économique dans les quartiers : telle est la vocation du centre d'affaires qui a vu le jour sur deux sites à Melun et à Dammarie-lès-Lys, au premier trimestre 2018. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de subvention de fonds européens Melun Val de Seine mis en œuvre par l'Agglomération.

Le centre d'affaires s'adresse prioritairement aux demandeurs d'emploi qui ont un projet de création d'entreprise, aux jeunes inactifs, aux entrepreneurs du secteur de l'économie sociale et solidaire et, plus largement, à tous ceux qui souhaitent entreprendre. Sur place, ils pourront bénéficier de services dans de nombreux domaines, afin de les aider dans le montage de leur projet et pérenniser leur activité. Des formations sur la gestion, la prospection commerciale, la comptabilité, mais aussi des ateliers, des rencontres et mises en réseau seront assurés par les équipes en charge de l'animation du centre.

Le projet répond au besoin de diversité fonctionnelle des quartiers prioritaires et notamment en favorisant l'implantation d'entreprises extérieures et la création d'activités endogènes et en **valorisant des initiatives citoyennes** issues des quartiers « politique de la ville ».

Il s'agit principalement d'offrir un accompagnement individuel et /ou collectif à des porteurs de projet ou des entreprises de moins de 3 ans d'existence. Au 17 septembre, 58 participants sont accompagnés (8 chefs d'entreprise, 50 porteurs de projet) dont 11 entreprises créées suite à l'accompagnement et 10 qui sont en cours de création. Cela concerne 26 femmes et 32 hommes.

3. LE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

Le Programme de Réussite Éducative (PRE) est devenu une compétence de l'Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2018. Pour la communauté, il s'agit d'une création de service rattaché à la direction de la Politique de la Ville avec l'arrivée des équipes communales de Melun, Dammarie-les-Lys et de Le Mée sur Seine. Le PRE est un dispositif prenant en charge de manière individualisée les enfants entre 2 et 16 ans scolarisés dans une zone d'éducation prioritaire et/ou en territoire politique de la ville.

Conçu pour permettre un **accompagnement individualisé**, le PRE prend en compte l'enfant dans sa globalité, son environnement social et familial et la singularité de sa situation. Il vise également à aider les familles à exercer pleinement leur mission et leur rôle éducatif. Il propose ainsi à la fois un soutien éducatif, scolaire, culturel, social et sanitaire – hors temps scolaire. 7 agents ont intégré la Direction « Politique de la Ville ».

Dans le cadre des « 40 ans de la Politique de la Ville », le Programme de Réussite Educative Intercommunal Melun Val de Seine a souhaité proposer aux familles accompagnées par le dispositif et aux habitants des quartiers prioritaires, un projet intitulé « *Les parents et les habitants ont du talent* ». Il s'agit d'agir sur l'espace public, au sein de chaque commune comportant des Quartiers Politique de la Ville et au cœur de chaque quartier, en proposant des ateliers artistiques participatifs animés par des artistes plasticiens de l'agglomération. Au-delà de l'aspect artistique, de valorisation des parents-habitants et de convivialité, le projet comporte une dimension collective en réunissant les habitants des cinq quartiers prioritaires de l'agglomération puisque les travaux réalisés sur chacune des villes ont vocation à être réunis en une seule et même œuvre d'art collective qui a été inaugurée le 14 septembre dans le hall du Santépôle.

L'intérêt d'une prise en charge au niveau intercommunal est multiple :

- le PRE peut jouer un rôle de coordination entre les accompagnements personnalisés qu'il développe et les actions collectives financées au titre de la Politique de la Ville par la CAMVS et l'Etat.
- Il permet de mobiliser davantage le droit commun et agir en partenariat étroit avec les opérateurs financés au titre de la Politique de la Ville,
- Il permet au PRE d'être chef de file sur cette question tout en faisant bénéficier les acteurs du territoire de son expertise et de son diagnostic acquis lors des accompagnements dits personnalisés.

Perspectives

Pour 2019, les orientations* sont :

- Poursuivre le travail de recentrage du dispositif sur les publics en fragilité en lien avec le Conseil départemental au titre de sa compétence "protection de l'enfance"
- Accentuer les accompagnements à la parentalité et les actions collectives intercommunales : les parents et les habitants ont du talent ; sorties familles...
- Former les équipes à la question des violences intrafamiliales extrêmement présentes sur le territoire.
- Poursuivre l'axe prévention précoce des fragilités en direction des publics de maternelle.
- Renforcer l'accès aux loisirs, au sport et à la culture indispensable à la réussite éducative des enfants.

* Ces grandes orientations devront être validées par le comité de pilotage de fin d'année 2018 ou début 2019.

4. LA SENSIBILISATION AUX ENJEUX DE SANTE

Le Contrat Local de Santé (CLS) signé le 23 mars 2017 par la CAMVS, l'Agence Régionale de Santé, l'État, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Groupe Hospitalier de Melun, vise à **réduire les inégalités sociales et territoriales de santé**, et notamment à **renforcer l'offre de soins sur l'agglomération**.

Sa mise en œuvre devrait permettre d'améliorer l'accès aux droits et aux soins des habitants, de développer l'interconnaissance entre les acteurs médicosociaux et éducatifs et enfin permettre l'accompagnement médicosocial et la formalisation de partenariats.

La direction Politique de la Ville de la CAMVS coordonne le réseau d'acteurs locaux et institutionnels pour déployer la dynamique santé sous forme de programmation d'actions de prévention santé. Ces actions sont proposées soit par les communes, soit initiées par la CAMVS qui s'appuie sur les services municipaux (Centres sociaux, services enfance, jeunesse, seniors, CCAS...) pour les déployer.

Les thématiques abordées s'appuient sur les orientations du Programme Régional de Santé.

Des actions santé qui sont regroupées sous deux entités :

- « En Forme dans nos quartiers » à destination des publics familles des quartiers « politique de la ville » en priorité ;
- « Santé des jeunes – prévention des risques » à destination des 8 à 25 ans

En 2018, les thématiques Santé développées sur le territoire de Melun Val de Seine :

- **Audition** : Journée Nationale de l'Audition le 5 mars auprès de 70 élèves du Lycée Professionnel de Melun ; Formation « mallette KIWI » (Cf. page 25) en juin 2018 proposée à 15 professionnels (Infirmières scolaires, animateurs jeunesse) ; 600 Collégiens et lycéens mobilisés lors du spectacle « Peace and Love » en mars et mai 2018 ;
- **Alimentation Santé** : formation de 15 agents de 4 communes en septembre 2018 dont l'objet est de cibler et de définir les messages cohérents de santé publique et d'accompagner les acteurs relais santé dans la mise en place d'ateliers en toute autonomie.
- **Diabète** : stand d'information sur le grand marché de Melun le 15 novembre 2018 suivi d'une projection du film « Sugar Land » avec notamment 200 lycéens attendus.
- **« Sportez vous bien »** : l'objet est d'inciter et accompagner les publics à pratiquer une activité physique de façon régulière. L'action a été mise en place au sein des 6 centres sociaux des 3 Communes ayant des quartiers en « Politique de la ville »,
- **Tabac** : **« Moi(s) sans Tabac »** : stand d'information en novembre, 2018, formation d'agents communaux et une intervention dans les collèges et lycées du territoire,
- **Santé Sexuelle** : Journée Nationale de lutte contre le SIDA le 29 novembre - stands d'information dans les lycées et à l'Université préalablement à la journée de dépistage : 140 dépistages sont réalisés chaque année à cette occasion
- **Souffrance psychosociale** : réseau de soutien psychologique (secteur associatif) constitué d'acteurs psychosociaux proposant des permanences d'écoute aux jeunes en souffrance et à leur famille. Cette démarche est impulsée en lien avec les infirmières scolaires.

Ces actions de sensibilisation sont destinées à renforcer les messages de prévention Santé et de développer des actions d'accompagnement spécifiques à destination des publics les plus vulnérables (jeunes, seniors, publics précaires ...). Dans le cadre du Contrat Local de Santé, les actions de prévention et d'éducation à la santé seront poursuivies et intensifiées avec l'ensemble des partenaires.

La dynamique de formation des agents des Communes est également souhaitée afin de leur permettre d'acquérir des compétences et des savoir-faire en matière de transmission de messages adaptés et cohérents et d'animation d'ateliers santé en toute autonomie.

4.1. FAVORISER L'ACCES AUX DROITS ET AUX SOINS DE SANTE

« MON AGGLO MA SANTE »

La CAMVS a signé une convention avec l'association Actiom porteur du dispositif « **Mon Agglo Ma Santé** » **mutuelle intercommunale** qui permettra à tous les administrés de la CAMVS de pouvoir bénéficier d'une complémentaire santé négociée aux meilleurs tarifs et accessible à tous.

L'objectif est de favoriser le retour aux soins de santé des personnes qui n'y avaient pas accès jusqu'à présent par manque de moyens ou d'alléger les coûts de cotisations pour beaucoup d'autres.

La mise en œuvre de ce dispositif a été lancée en septembre 2018 sur l'ensemble du territoire de la CAMVS. 13 permanences mensuelles de proximité sont proposées sur 5 communes différentes pour relayer l'information du public sur ce dispositif et en faciliter l'accès.

5. LA LUTTE CONTRE LE BRUIT

Dans le cadre de sa compétence optionnelle environnementale de « lutte contre les nuisances sonores », l'Agglomération Melun Val de Seine a élaboré, puis adopté son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) au conseil communautaire du 28 septembre 2015. Le PPBE définit les actions locales à mettre en œuvre afin de prévenir et réduire, si nécessaire, le bruit dans l'environnement et de protéger les « zones calmes ». Ce dispositif vise donc une approche globale dans la lutte contre le bruit, en assurant une cohérence entre les différentes politiques (urbanisme, déplacement, prévention des nuisances...) dans une perspective de développement durable.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre des actions identifiées dans le plan d'actions de ce PPBE, l'Agglomération a adhéré à l'observatoire francilien du bruit : Bruitparif. Cette adhésion permet à la Communauté de bénéficier des avantages suivants :

- mise à disposition de l'ensemble des documents réglementaires (cartes, statistiques d'exposition aux bruits)
- fourniture des cartes de bruit (format S.I.G) ou des statistiques d'exposition de la population et les établissements sensibles ; pour alimenter l'observatoire territorial de la CAMVS ;
- les cartes des bâtiments en situation de dépassement des seuils pouvant être utiles pour travailler de manière plus fine sur le diagnostic des secteurs à enjeux,
- accompagnement renforcé dans l'élaboration, la mise en œuvre ou la révision du PPBE (fourniture d'une trame de rédaction et autres documents supports, participation aux groupes de travail)
- sollicitation prioritaire pour des propositions de sites dans le cadre de la réalisation des campagnes de mesure d'intérêt général (sans participation financière)
- conditions préférentielles pour la réalisation par Bruitparif d'études soumises à conventionnement
- bénéficier de la mallette « kiwi », outil de sensibilisation aux risques auditifs à destination du public scolaire.

5.1. CAMPAGNE DE MESURES DU BRUIT AUTOUR DE L'AERODROME MELUN-VILLAROCHE

Grâce à son adhésion, l'Agglomération, a sollicité Bruitparif afin que l'aérodrome de Melun-Villaroche soit inscrit dans son programme d'actions 2019 pour la réalisation d'une campagne de mesures du bruit ; permettant ainsi d'objectiver l'impact de cet aérodrome sur son environnement. Une copie de la saisine a été transmise entre-autres à la Préfecture de Seine-et-Marne qui anime la Commission Consultative de l'Environnement (CCE), afin que cette dernière l'inscrive à l'ordre du jour de sa prochaine commission. En effet, la CCE de l'aérodrome Melun-Villaroche a pour objectifs :

- de développer une concertation entre les élus locaux, les associations de riverains et les utilisateurs de l'aérodrome
- d'examiner toutes les propositions permettant d'améliorer la situation des riverains éventuellement touchés par les nuisances

Classiquement, Bruitparif s'appuie sur la CCE pour mettre en place la campagne de mesures, notamment pour établir le plan d'échantillonnage.

5.2. SENSIBILISATION AUX RISQUES AUDITIFS A DESTINATION DU JEUNE PUBLIC

La « mallette KIWI » est un outil pédagogique de sensibilisation du jeune public aux risques auditifs liés à l'écoute de musiques amplifiées.

En 2018, pour le 3ème édition du **Forum Santé intercommunal**, l'agglomération a pu bénéficier d'ateliers de sensibilisation avec la « mallette Kiwi » lors des matinées réservées aux scolaires les 15 et 16 mai. 500 élèves en tout sur 28 ateliers dédiés à la santé des jeunes.



La CAMVS a organisé en juin une 1^{ère} session de formation à destination des communes (services en lien avec le jeune public), écoles, centres de loisirs, Centres Information Jeunesse, etc. Cette formation, assurée par Bruitparif, a regroupé une quinzaine de participants. Il s'agissait d'apprendre à utiliser la « mallette Kiwi » et assurer une animation à partir de cet outil de sensibilisation.

Perspectives

En 2019, pour l'éducation à l'environnement et au développement durable :

- l'Agglomération coordonnera la mise à disposition auprès des communes des outils pédagogiques prêtés par Bruitparif. De nouvelles sessions de formation seront organisées afin de permettre au plus grand nombre de professionnels de s'approprier l'outil d'animation « mallette Kiwi ».
- un Appel à projet « Développement durable » à destination des établissements scolaires du territoire sera lancé.

6. LES DEMARCHES PARTICIPATIVES DANS LES QUARTIERS

CONSEILS CITOYENS ET FOND DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La participation des habitants, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, se traduit notamment par l'existence de 5 Conseils Citoyens qui correspondent aux 5 quartiers prioritaires Politique de la ville.

Ces derniers ont été créés sur la Communauté, dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014, pour permettre aux habitants des quartiers prioritaires de **proposer et développer des projets qui contribuent à la vie de leur quartier**.

Une campagne de sensibilisation pour l'élection de nouveaux membres a été lancée et organisée par la ville de Melun, concernant 3 conseils citoyens (Mézereaux : 1, Almont : 3, Plateau de Corbeil – Plein Ciel : 2), et dans l'attente d'élargir ce renouvellement aux 2 autres villes concernées ; Dammarie-Les-Lys et Le Mée-sur-Seine.

Avec le soutien financier de l'Etat (Commissariat général à l'égalité des territoires ou CGET), la CAMVS a mis en place le **Fond de Participation des Habitants (FPH)**. La vocation première du FPH est d'aider les habitants à prendre des initiatives et s'approprier la vie de leur quartier.

2018, a été l'année d'appropriation de ce dispositif : **11 demandes ont contribué à valoriser des petits projets divers**. La souplesse et la rapidité caractérisent le FPH, par le biais d'une commission d'attribution. Parmi les demandes ayant bénéficié du FPH, on peut citer par exemple :

- **« Jardinons Ensemble »** : soutenue par une habitante du quartier Schuman-Melun. Cette action avait pour objectif de faire fédérer les personnes du quartier autour de bacs à fleurs et aromates. Une sensibilisation au tri des déchets a été menée le 24 mars 2018 avec plus de 200 personnes.
- **« Balade aux lanternes »** : initiée par une habitante des Mezereaux-Melun, pour une déambulation de lanternes prévue pour Halloween 2018. Les lanternes seront fabriquées par les habitants lors d'ateliers organisés au centre social Lavoisier (100 personnes attendues).
- **« Melun en photos »** : par le biais d'une exposition de photographies pour porter un regard positif sur la ville et ses quartiers. L'Espace Saint Jean de Melun a accueilli cette exposition de 40 cadres. Le soir du vernissage, le 12 juin 2018, plus de 120 personnes étaient présentes.
- **« Tournois de Foot »** : composés de 32 équipes constituées par tranche d'âge, porté par un jeune habitant des Mezereaux-Melun, pour l'ouverture de la coupe du Monde, sur les deux city stade du quartier. Des animations se sont greffées autour de cette journée (barbecue, stand d'animation : maquillage).
- **« Fête de quartier de l'Almont »** : une habitante du quartier a tenu une buvette pour autofinancer une sortie dans une base de loisirs, en collaboration avec le centre social, lors de la fête de quartier du 23 juin 2018. Plus de 300 personnes étaient présentes.

Le Fond de Participation des Habitants en 2018 c'est :

11 projets financés portés par 2 hommes et 9 femmes

dans **3** quartiers prioritaires (Plateau de Corbeil-Plein Ciel, l'Almont, et Mezereaux)

9 000€ de subventions engagées, allouées par l'Etat (CGET)

+1200 habitants ayant bénéficié des différents projets concrétisés

Perspectives :

Le FPH continuera à être appuyé en 2019 et fera l'objet d'une promotion plus intense conformément au souhait de l'Etat (Commissariat général à l'égalité du territoire) et de la CAMVS en espérant que cette aide puisse se pérenniser et se déployer dans les 5 quartiers prioritaires de l'agglomération.



« Jardinons Ensemble », Schuman - Melun



Kermesse, Mezereaux - Melun

CHAPITRE 4 : UNE COLLECTIVITE EXEMPLAIRE

PCAET - Action n° 1
Suivre, limiter et réduire les consommations énergétiques des bâtiments

1. LA RENOVATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE DE LA CAMVS

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE À L'UNIVERSITÉ PANTHEON-ASSAS MELUN

Depuis 2012, la CAMVS est engagée dans une politique d'amélioration de la performance énergétique de son patrimoine bâti. La priorité a été donnée aux locaux universitaires qui accueillent chaque année plus de 1 000 étudiants dont le nombre est en constante augmentation.

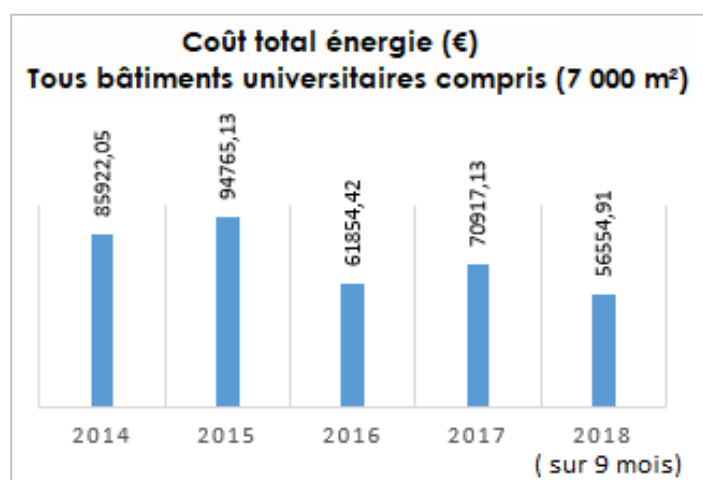


Le bâtiment universitaire La Courtille, a fait l'objet de travaux de rénovation en vue de réduire sa consommation énergétique. Après la rénovation intérieure et des premières interventions sur l'isolation des façades, ces travaux se sont poursuivis en 2018 par l'augmentation systématique de l'isolation thermique des façades des locaux rénovés.

L'Agglomération a également engagé le remplacement de toutes les fenêtres en simple vitrage des sites de Fréteau Saint Just et la Courtille, par des fenêtres double vitrage haute performance. Au regard de la qualité des matériaux employés et de l'amélioration des performances du bâtiment, des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) sont en cours d'obtention. La prime CEE générée par ces travaux d'efficacité énergétique est estimée à 6 700€.



En plus du changement des fenêtres qui continuera, pour le bâtiment Courtille, il ne restera plus que quelques salles de travaux dirigés à rénover en 2019.



Au-delà de la satisfaction des élèves, des enseignants et de l'encadrement en poste dans les locaux, la CAMVS a pu constater depuis 2014 une baisse régulière du coût global des consommations énergétiques propres aux locaux universitaires.

Cette baisse est d'autant plus remarquable qu'elle intègre les augmentations des prix du gaz et de l'électricité d'une part et l'augmentation du nombre d'étudiants d'autre part.

2. LA NOUVELLE COMPÉTENCE GEMAPI

La loi NOTRe a acté le transfert de la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GeMAPI) au 1er janvier 2018. Cette compétence nouvelle pour la CAMVS, est prévue par l'article L 211-7 du code de l'environnement autour des quatre items suivants :

1. l'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2. l'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
3. la défense contre les inondations et contre la mer ;
4. la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Cette compétence, dont le contenu pratique n'a pas été précisé par le législateur, peut s'exercer soit directement par la communauté, soit par un tiers comme sont les syndicats. C'est sur cette dernière hypothèse que l'organisation de la GeMAPI s'est articulée.

En 2018, le territoire de l'agglomération n'était pas totalement couvert par des structures syndicales. Cette première année a donc été l'occasion de structurer l'exercice des missions en les déléguant à des syndicats existants. L'année 2018 aura été une année de transition afin de commencer une organisation de la compétence en fonction de l'amont et de l'aval.

L'année 2019 sera l'occasion de conforter cette nouvelle organisation qui couvrira l'intégralité des communes de l'agglomération, en réalisant entre autres un diagnostic du territoire pour certaines parties et la poursuite de programme d'actions pour d'autres zones.

Cette prise de compétence permet de se structurer sur le territoire et de porter une réflexion à l'échelle des bassins versants. Les études hydrauliques lancées par les syndicats, viseront ainsi à définir les moyens à mettre en œuvre dans la lutte contre les inondations.

La réalisation de zones d'expansion de crue, construction et entretien des ouvrages de prévention permettront d'améliorer la sécurité des populations exposées, de diminuer les coûts des dommages et de réduire significativement les délais de retour « à la normale ».

L'entretien des plans d'eau a pour objet de contribuer au bon état ou bon potentiel des eaux, et passe par la réalisation des vidanges régulières, l'entretien des ouvrages hydrauliques ou encore le faucardage de la végétation.

Une bonne connaissance du territoire et de ses enjeux permet de déterminer les actions à mettre en œuvre au titre de la GEMAPI. Son exercice pourra s'appuyer sur :

- des actions récurrentes : entretien de cours d'eau, visites de contrôle de digues ;
- des actions réglementaires : études de danger des systèmes d'endiguement ;
- des actions d'ampleur, via des programmes d'actions, contrats ou appels à projets. Elles allient par exemple des enjeux de préservation de milieux aquatiques et de prévention des inondations.
- des actions d'adaptation des documents de planification et d'urbanisme aux enjeux.

Dans cette perspective, la CAMVS lance en partenariat une étude sur l'aménagement des berges de Seine en partenariat avec le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau.

3. LE CLUB DES RÉFÉRENTS « DEVELOPPEMENT DURABLE »

Afin d'animer avec les communes la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial, la CAMVS a lancé le réseau des référents développement durable : le « Club des référents Développement Durable ». Les communes ont été appelées à identifier un interlocuteur-trice agent ou élu-e notamment pour les communes n'ayant pas de services. Ce réseau qui se veut être un espace de partage et de travail collectif, a pour objectifs de :

- créer un réseau de correspondants de chaque commune, pour agir collectivement sur les questions liées au développement durable et à la transition énergétique,
- partager et déployer des bonnes pratiques, voire mutualiser,
- développer des projets communs,
- valoriser les actions menées et s'inspirer mutuellement des retours d'expériences,
- diffuser les informations, veilles.

La première réunion du réseau qui s'est tenue le 28 mai, a mis en exergue les quelques thématiques/problématiques sur lesquelles les communes souhaitent travailler dans le cadre de ce réseau : éducation à l'environnement et au développement durable (biodiversité, déchets), déplacements (Plan Mobilité Administration).

5. LANCEMENT DU PLAN DE MOBILITE DE LA CAMVS

Pour lutter contre le réchauffement climatique en incitant à des pratiques de mobilité plus durables, la loi du 17 août 2015 pour la transition énergétique et la croissance verte, a rendu obligatoire la mise en place de plans de mobilité pour les entreprises regroupant au moins 100 salariés sur un même site, à compter du 1er janvier 2018.

Bien que les administrations ne soient pas encore soumises à cette obligation, la CAMVS a souhaité s'engager dans cette démarche qui s'inscrit dans sa politique de développement durable, à travers son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), et dans sa politique de mobilité, à travers l'élaboration en cours de son Plan Local de Déplacements (PLD). Sa mise en œuvre permettra par ailleurs à l'Agglomération d'accompagner plus facilement les entreprises du territoire dans l'élaboration de leur plan de mobilité.

Concrètement, un plan de mobilité est un ensemble de mesures visant à optimiser les déplacements liés aux activités professionnelles (déplacements domicile-travail, déplacements effectués dans le cadre des missions des salariés), en encourageant l'usage de modes de transport moins impactant pour l'environnement.

La démarche comporte plusieurs phases :

2018 → Etape 1. Réalisation d'un diagnostic, sur la base d'une analyse des pratiques de déplacements

2019 → Etape 2. Construction d'un plan d'actions incitatif sur 5 ans

Etape 3. Mise en œuvre, suivi et l'évaluation de ce plan d'actions

4. L'ECO-TEAM

L'ECO-TEAM est le « Club développement durable » de la CAMVS. Il est composé d'une équipe d'agents volontaires. L'objectif est de rassembler les "bonnes volontés" pour agir par des projets concrets au sein de l'Agglomération, et devenir exemplaire.

L'ECO-TEAM en 2018 est composée d'une dizaine membres. Elle veille à la poursuite des actions déjà mises en place au sein de CAMVS : tri et collecte du papier de bureau, recyclage des impressions recto en cahier de brouillon, bibliotroc, Bricotroc, achat de paniers de produits locaux bios ou issus d'une agriculture raisonnée, etc.

L'une des action phare cette année a été **l'installation d'un hôtel à insectes et d'un bac potager réalisés et offerts par la Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) du collège Robert Doisneau de Dammarie-les-Lys**. Ce projet aura permis de :

- valoriser le travail de jeunes d'un établissement du territoire qui a reçu notamment une subvention dans le cadre d'appels à projets Politique de la Ville,
- sensibiliser les collaborateurs et visiteurs aux enjeux de préservation de la biodiversité,
- développer des actions de sensibilisations autour du jardinage au naturel.



Inauguration en présence de collégiens, représentant SEGPA et d'Elus-es Communautaire

Pour développer les éco-gestes énergie également au travail, en parallèle de l'appel à candidature aux habitants, il a été proposé aux agents de participer au défi « Famille à énergie positive » (Cf. page 20) au sein d'une équipe CAMVS.



En plus de fédérer des agents autour de cette opération ludique et conviviale qui sera bénéfique à titre personnel (économies d'énergie à la maison), l'ECO-TEAM espère que les habitudes d'éco-gestes développer à la maison se poursuivront au bureau.

5. SANTE ET BIEN-ETRE AU TRAVAIL : CHALLENGE BOUGE TON AGGLO !

La Communauté d'agglomération a lancé le 1^{er} octobre un challenge multi-activités par équipe dans le cadre de la **santé et l'amélioration du bien-être au travail** :

BOUGE TON AGGLO !

Ce challenge animé par l'amicale du personnel vise à :

- développer la cohésion d'équipe,
- fédérer les agents, et améliorer la transversalité,
- promouvoir la pratique du sport à la Communauté ,
- améliorer les performances collectives, par l'ambiance,
- Etre éco-exemplaire.



Les équipes constituées d'agents de différents services ont pour objectif de cumuler un maximum de points grâce à l'activité sportive (marche, course à pied et vélo), les réponses aux différents quiz au fil du challenge. Un classement mensuel des trois premières équipes est constitué. Puis chaque début de mois, le compteur repart à zéro pour que chacun ait sa chance.

Le challenge durera un an. Au 1^{er} octobre, plus de 70 agents étaient inscrits pour relever le challenge.

CHAPITRE 5 : RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

La loi sur l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014, dans son article 61, prévoit que le rapport soit présenté préalablement aux débats sur le projet de budget sans nécessiter de débat ni de vote. Le cas échéant, une délibération permet toutefois d'attester de la bonne présentation de celui-ci. Ses dispositions sont codifiées aux articles L.2311-1-2 (communes et EPCI de plus de 20 000 habitants), L.3311-3 (départements) et L.4311-1-1 (régions) du code général des collectivités territoriales.

Ce chapitre présente en :

→ première partie, un état des lieux des données socio-démographiques du territoire de Melun Val de Seine,

→ seconde partie, des données relatives aux ressources humaines de la collectivité en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

1. LA SITUATION SUR LE TERRITOIRE

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Population par sexe et âge en 2015

	Hommes	% Hommes	Femmes	% Femmes
0 à 14 ans	14 630	23%	13 550	20%
15 à 29 ans	12 226	19%	13 243	20%
30 à 44 ans	12 798	20%	13 449	20%
45 à 59 ans	12 336	20%	12 600	19%
60 à 74 ans	7 410	12%	8 687	13%
75 à 89 ans	3 122	5%	4 901	7%
90 ans ou plus	253	0%	862	1%
0 à 19 ans	18 873	30%	17 822	26%
20 à 64 ans	36 197	58%	38 587	57%
65 ans ou plus	7 705	12%	10 882	16%
Ensemble	62 775	100%	67 292	100%

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2015 exploitation principale

La population par sexe et âge en Ile-de-France suit la même répartition que le territoire de Melun val de Seine.

Population de 15 ans ou plus par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en 2015	CAMVS			Ile-de-France (IDF)		
	Hommes	Femmes	Part des Femmes	Hommes IDF	Femmes IDF	Part des Femmes IDF
Agriculteurs exploitants	40	20	33%	4 406	1 605	27%
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2 005	760	27%	224 835	78 839	26%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	6 004	4 066	40%	961 597	742 774	44%
Professions intermédiaires	7 644	8 904	54%	698 336	875 138	56%
Employés	5 621	14 432	72%	492 706	1 148 296	70%
Ouvriers	10 509	2 368	18%	709 996	152 328	18%
Retraités	9 318	12 595	57%	834 940	1 076 810	56%
Autres personnes sans activité professionnelle	6 910	10 725	61%	696 166	1 009 030	59%
Ensemble	48 051	53 870	53%	4 622 983	5 084 821	52%

Source : Insee, Recensement de la population (RP) 2015 exploitation principale

La population de plus de 15 ans par sexe, âge et catégorie socioprofessionnelle en Ile-de-France suit sensiblement la même répartition que le territoire de Melun Val de Seine hormis pour les cadres et les agriculteurs.

Les femmes cadres sont sous représentées sur Melun Val de Seine par rapport à l'île de France (40% contre 44% en IDF).

Les femmes agricultrices sont sur représentées sur Melun Val de Seine par rapport à l'île de France (33% contre 27% en Ile-de-France).

ACTIVITE ET EMPLOI

Activité et emploi de la population de 15 à 64 ans par sexe en 2015

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population	83 300	40 441	42 859
Actifs	62 796	31 916	30 880
Taux d'activité en %	75,4%	78,9%	72,1%
Actifs ayant un emploi	53 766	27 547	26 219
Taux d'emploi en %	64,5%	68,1%	61,2%

Source : Insee, RP2015 exploitation principale

Les taux d'activité et d'emploi sont plus faibles chez les femmes. Les données Ile-de-France sont semblables.

Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans	CAMVS	IDF
Nombre de chômeurs	9030	781 196
Taux de chômage en %	14,4	12,8
Taux de chômage des hommes en %	13,7	12,6
Taux de chômage des femmes en %	15,1	13,1
Part des femmes parmi les chômeurs en %	51,6	50,4

Source : Insee, RP 2015 exploitation principale

Le chômage chez les femmes est plus élevé sur Melun Val de Seine qu'en Ile-de-France (15,1% contre 13,1% en Ile-de-France).

Emplois selon le secteur d'activité	CAMVS			IDF		
	Nombre	%	Part des femmes en %	Nombre	%	Part des femmes en %
Agriculture	94	0,2%	24,7%	11 537	0,2%	30,1%
Industrie	4 695	9,2%	33,8%	439 740	7,7%	33,7%
Construction	3 331	6,3%	10,1%	292 534	5,1%	13,6%
Commerce, transports, services divers	21 283	41,6%	47,9%	3 395 549	59,7%	44,9%
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	21 873	42,7%	70,3%	1 552 156	27,3%	67,2%
Ensemble	51 165	100,0%	53,8%	5 691 516	100,0%	48,5%

Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire au lieu de travail

Le territoire de Melun Val de Seine offre en proportion plus d'emplois pour les femmes que sur le territoire francilien. L'offre est surtout présente dans les secteurs d'activité tels que l'administration publique, enseignement, santé, action sociale ainsi que le commerce, le transport et les services divers qui sont par ailleurs fortement représentés au sein des emplois présents sur le territoire de l'agglomération par rapport à la moyenne en Ile-de-France.

Population de 15 ans ou plus ayant un emploi selon le statut en 2015

	Nombre	%	Part des femmes en %
Ensemble	54 335	100,0%	48,7%
Salariés	49 694	91,5%	50,0%
Non-salariés	4 641	8,5%	35,7%

Source : Insee, RP2015 exploitation principale

Sur l'emploi salarié, 21,6 % des femmes travaillent à temps partiel (contre 7,1% des hommes). Les données Ile-de-France sont semblables.

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon l'âge en 2015	CAMVS			IDF		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
De 18 à 25 ans	10	9,7	10,3	10,5	10,2	10,8
De 26 à 50 ans	14,1	13,1	14,8	18	16,6	19
Plus de 50 ans	18,1	14,9	20,1	22,7	18,7	25,5

Source : Insee, DADS - Fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016

Salaire net horaire moyen total (en euros) selon la catégorie socioprofessionnelle en 2015	CAMVS			IDF		
	Ensemble	Femmes	Hommes	Ensemble	Femmes	Hommes
Ensemble	14,6	13,1	15,7	18,4	16,4	19,9
Cadres*	24,9	21,3	26,6	29,4	25,3	32
Professions intermédiaires	15,4	14,3	16,3	16	15,1	16,9
Employés	11,1	11	11,4	11,7	11,7	11,9
Ouvriers	11,4	9,7	11,8	12,1	10,8	12,4

Source : Insee, DADS - Fichier salariés au lieu de résidence en géographie au 01/01/2016

Quelque soit la tranche d'âge ou la catégorie socioprofessionnelle, le salaire net horaire moyen chez les femmes est inférieur à celui des hommes. Cette disparité demeure moindre sur Melun Val de Seine par rapport à l'Île de France. L'écart francilien est accentué par Paris.

2. L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES À LA CAMVS

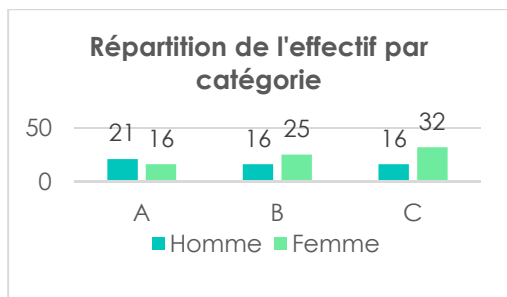
L'organisation interne de la Communauté d'Agglomération de Melun Val de Seine est présentée sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes.

EFFECTIFS PHYSIQUES

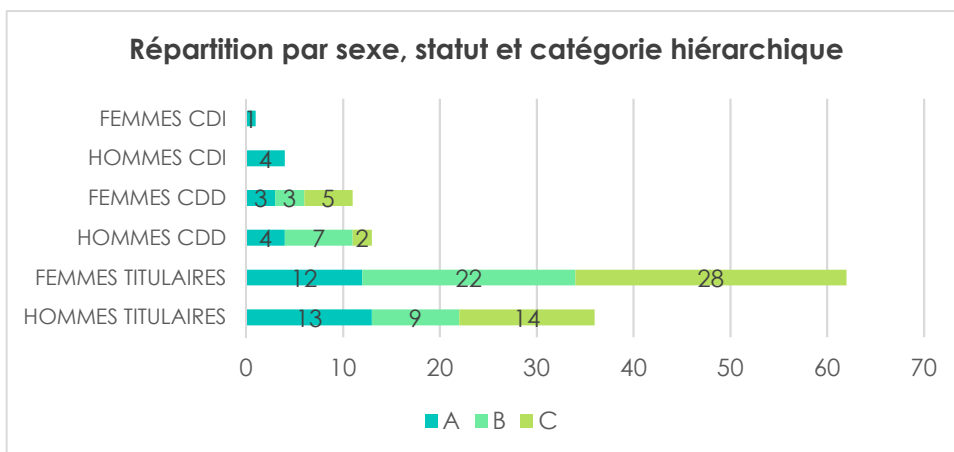
Au **31 octobre 2018**, l'effectif interne est fixé à **126 agents** sur (dont les agents mis à disposition), réparti selon les catégories hiérarchiques suivantes :

Catégorie	Homme	Femme	Total
A	21	16	37
B	16	25	41
C	16	32	48
Total	53	73	126

Par rapport au 31 octobre 2017, l'effectif a évolué de 9,56 % en raison notamment des transferts de personnels intervenus en début d'année 2018.

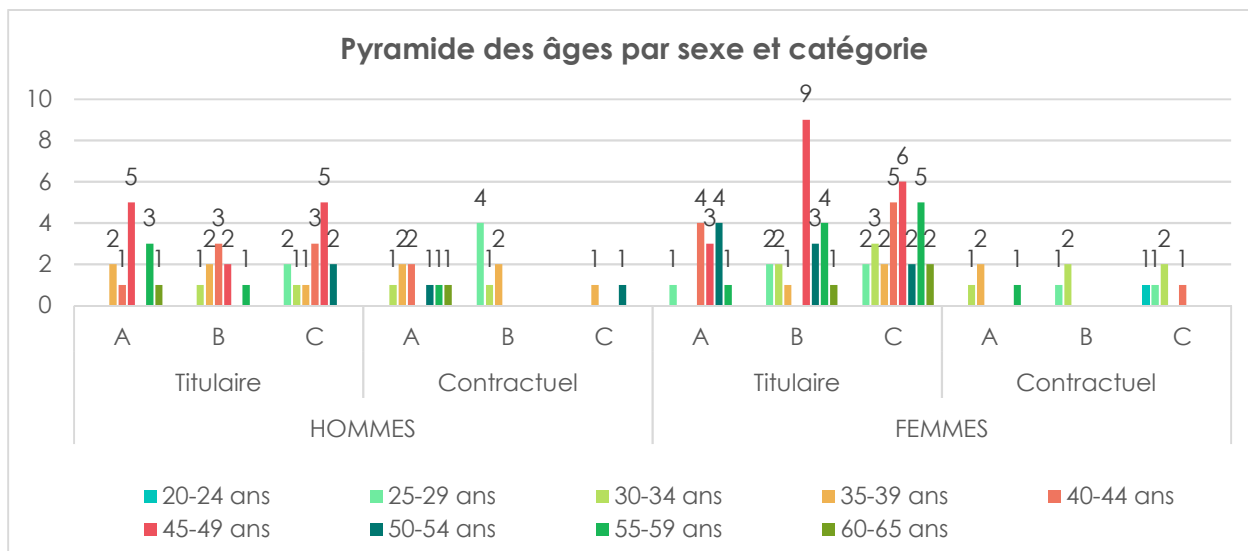


Les agents de catégorie C représentent 38.09 % de l'effectif total, 32.54 % pour les agents de catégorie B et 29.37 % pour les agents de catégorie A. Les femmes représentent 57.93 % de l'effectif total et les hommes 42.07%.



L'effectif des **agents contractuels** par rapport à l'effectif total est de 23.01 % (9.52 % pour les femmes et 13.49 % pour les hommes).

PYRAMIDE DES AGES

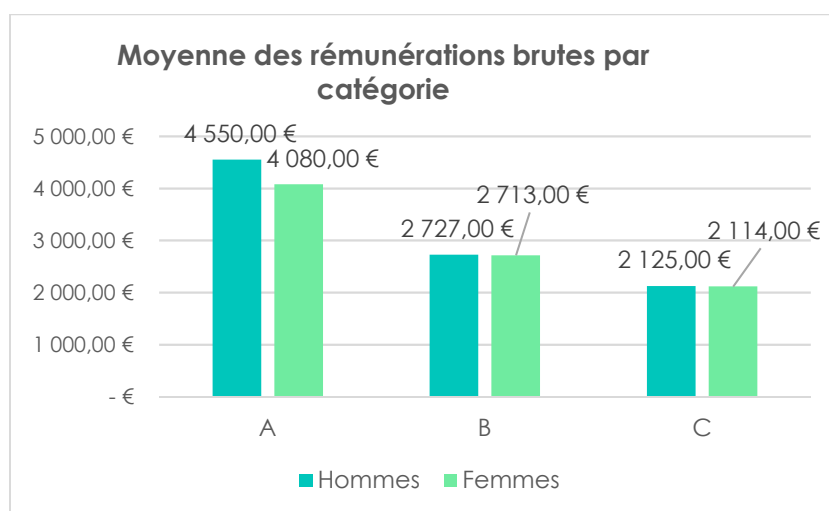


Moyenne d'âge par statut et catégorie hiérarchique

La moyenne d'âge des agents titulaires se situe dans la fourchette de 45 à 49 ans ; ce qui représente 30 agents par rapport à l'effectif total soit 23.81 %.

La moyenne d'âge des agents contractuels se situe dans la fourchette de 30 à 39 ans ; ce qui représente 14 agents par rapport à l'effectif total soit 11.11 %.

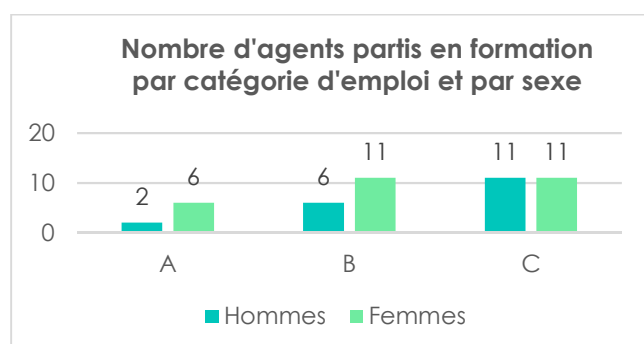
L'âge moyen des agents titulaires est de 46 ans et l'âge moyen des agents contractuels est de 37 ans.



Répartition de la rémunération par catégorie (moyenne des salaires nets au 31/10/2018)

Au 31 octobre, l'écart de **rémunération** entre les femmes et les hommes pour la catégorie A est de 470 €. Pour la catégorie B, cet écart de rémunération est de 14 €. Enfin, pour la catégorie C, l'écart est de 11 €.

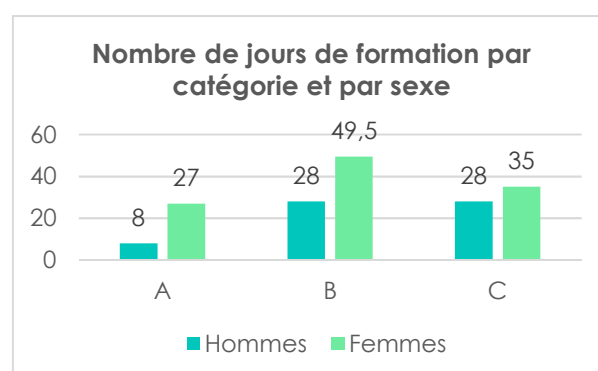
FORMATION DES AGENTS



Ce nombre rapporté à l'effectif total des agents représente 15.08 % des hommes contre 22.22 % des femmes.

Nombre d'agents partis en formation par catégorie d'emploi et par sexe

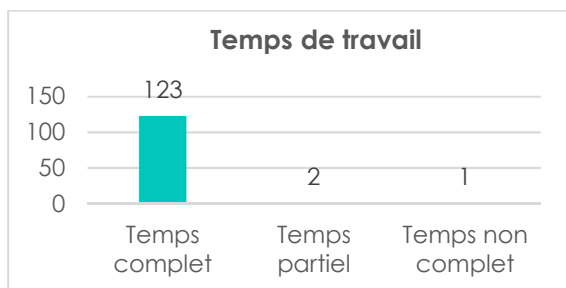
Au 31 octobre 2018, 48 agents (19 hommes et 28 femmes) sont partis en formation toutes filières confondues. L'année 2018 a été marquée par la mise en œuvre du plan de formation autour de formations portant sur la connaissance de l'environnement territorial, la méthodologie de projets et l'animation et encadrement d'équipe au quotidien.



Nombre de jours de formations par catégorie et par sexe

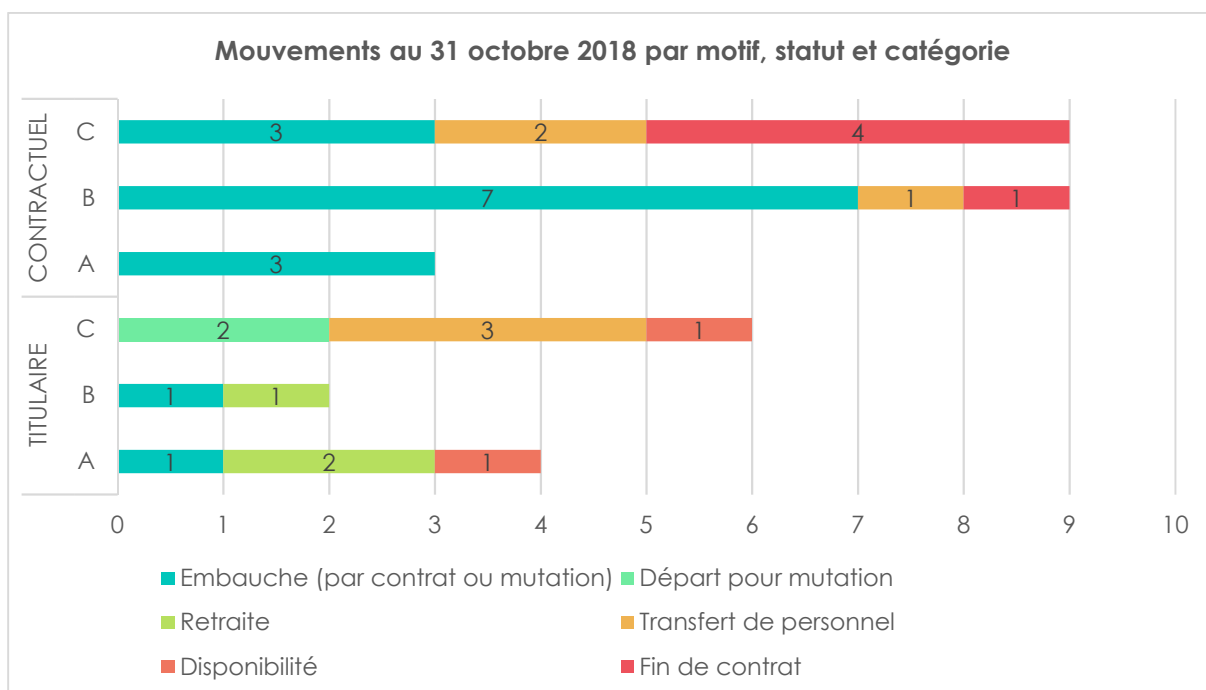
D'autres formations relatives au plan de prévention des risques psychosociaux seront mises en œuvre d'ici la fin d'année 2018 (gestion du stress, le bien-être au travail et la prévention des risques psychosociaux).

TEMPS DE TRAVAIL



Sur un effectif de 126 agents, seuls 2 agents travaillent à temps partiel à raison de 80 % (1 femme contractuelle de catégorie A et 1 femme titulaire de catégorie C). Une femme titulaire de catégorie C travaille à temps non complet (17 heures 30 hebdomadaires).

La **durée hebdomadaire** de service est fixée à 38 heures 45 minutes.

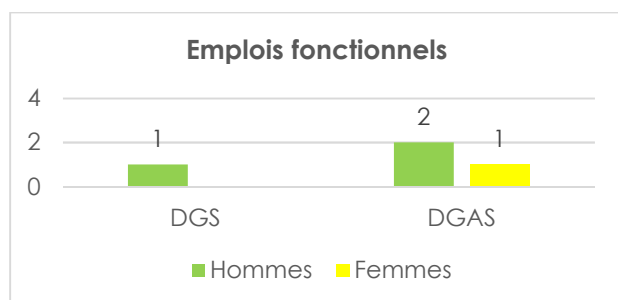


Mouvement de l'année au 31/10/2018 par motif, statut et catégorie

L'année 2018 a été marquée par l'arrivée par voie de transferts d'agents suite au transfert de la compétence Programme Réussite Educative. Sur la période considérée, nous comptons 21 agents arrivés (11 femmes et 10 hommes) et 12 départs (3 hommes et 9 femmes).

EMPLOIS FONCTIONNELS

Analyse : Au 31 octobre 2018, le nombre d'emplois fonctionnels est de 4 (3 hommes et 1 femme) répartis de la façon suivante :



Au 31 octobre 2017, le nombre d'emplois fonctionnels était de 3 (2 hommes et 1 femme) soit une évolution de 33,33 %.

ENCADREMENT

Encadrants	Homme	Femme	Total
Codir	5	7	12
Codir + Responsable service	8	6	14

Le Comité de direction (Codir) est composé de 12 agents (emplois fonctionnels et Directeurs) dont 11 de catégorie A et 1 agent de catégorie B.

Le codir élargi est composé de 26 agents (codir et responsable de service) et représenté en nombre égal d'homme et de femme.